Le SENAT.

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 8.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 10 JUILLET, 1879.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA SCIE ROUGE GRANDE RUE, *WINNIPEG*

Mulholland Freres,

Coutellerie, Argenterie Plaquée, Cullières et Fourchettes, Rasoirs, Fer, Huile de Charbon, Lampes et Lanternes, Plañches à tuyauter, Clochettes pour Sleighs, Ficelle, Ligneux, Outils de Menuisier, Peintures, Fer à repasser, Huiles, Térebentine, Vernis, Vitre, Mastic, Câble, Etoupe, Toile à emballer, Courroies de cuir, Cuir, Fourches à foin, Fourches à fumier, Manches, Bêches, Casseroles en faïence, Pelles à grain, Faulx, Crochets, Pics, Defrichoir, Grattes, Tarrières pour la terre, Haches, Scies,

Limes, Serrures, Pentures, Bolts, Etrilles, Brosses, Moulins à Café, Patins, Verms à tuyaux, Cirage, Balances, Cribles, Teintures, Pieges, Fil de laiton, Fusils, 1ère qualité, Poudre, Plomb, Cartouches, Boites, Colets à chien, Hameçons, Pompes, Tuyaux de plomb, Tuyaux de fer, Boyaux (hose), Lavoirs, Couchettes de fer, Pelles, Chaudrons, Joug à bœufs, Fer, Acier, Enclumes, Vis, Marteaux, Fer à cheval, Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine, Poëles, Poëles de salon, Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualite, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

MULHOLLAND FRERES.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2mx.

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

Stobart, Eden & Cie

MARCHANDISES POUR TRAITEURS

Couvertes,

Capots,

Chales,

Indiennes, &c.

EN GRANDE VARIETE.

—— (o) ——

THE, TABAC, SUCRE, &c., &c.

Robes, Fourrures, Peaux et Pemmican Achetes et Vendus.

CHINA HALL – MAGASIN DE PORCELAINES

GRANDE RUE - WINNIPEG.

—— (o) ——

Faienceries,

Porcelaines, Anglaises et Francaises

Verreries,

Cristeaux et Articles de Fantaisie.

STOBART, EDEN & CIE

8 Mai, 1879—12m

LYSTER

Est le seul Magasin de Hardes Faites dans Manitoba. Si vous voulez des Bonnes Marchandises et à très-bas prix. Allez chez

LYSTER

——(o)——

On y vend à plus bas prix que partout ailleurs pour la raison que l'acheteur n'y trouve que des marchandises pour Messieurs, tels que Habillements, Chapeaux, Chemises, etc., etc., etc., achetés en grande quantité.

273 GRANDE RUE,

WINNIPEG.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2mx.

J. DUBUC

AVOCAT.

245, en haut, Grande Rue, 245,

WINNIPEG.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

SOUMISSIONS

Chemin de fer Pacifique Canadien

Edifices de Station—Embranchement de Pembina.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, mardi le 15 juillet prochain pour la construction d'édifices de station sur l'embranchement de Pembina.

Les soumissions devront être faites sur des formules imprimées, et les autres informations requises pourront être obtenues au Bureau des Ingénieurs du chemin de fer Pacifique à Ottawa et à Winnipeg.

F. BRAUN.
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, Ottawa 17 Juin 1879. j-26-3f

CONTRAT DE MALLES

DES SOUMISSIONS adressées au maître des postes générales seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le le 15 août prochain pour le transport des malles de Sa Majesté pour un contrat de quatre ans, une fois par semaine entre Palestine et Rapid City, à partir au 1er octobre prochain.

Le transport devant être fait dans une voiture convenable.

Les malles laissant Palestine chaque mercredi à 7 hrs. a.m. arrivant a Rapid City tous les samedis à 7 hrs a.m., arrivant à Palestine a temps pour être en rapport avec la malle laissant pour Winnipeg le lundi matin.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat, et des formules de soumissions peuvent être vus et obtenus aux Bureaux de poste de Palestine, Winnipeg et Petite Siskatchewan.

J. DOWE,
Inspecteur en chef des Postes.

Bureau de l'Inspecteur en chef des Postes Ottawa, 6 juin 1879. 3f.

LE "METIS."

Jeudi, 10 Juillet, 1879.

Les ministres ont déclaré en chambre, et leurs organes dans la presse, que le gouvernement était animé des meilleures intentions à l'égard de la population française. D'après leur bill pour la nouvelle délimitation des divisions électorales, on avait la liberalité de nous laisser six siéges, et même probablement sept sur les vingt quatre. Cependant, dans la *Gazette Officielle* qui publie les noms des énumérateurs chargés de préparer les listes électorales, on ne voit que cinq noms français. On peut juger par là de la sincérité de ces déclarations emmiellées. On est sensible aux bonnes paroles, lorsqu'elles sont vraies et sincères. Mais on méprise ceux qui au fanatisme injuste et intolérant ajoutent l'hypocrisie. Nous aimons mieux le langage moins déguisé de quelques-uns des journaux de la campagne, et d'Ontario, qui disent carrément qu'il faut écraser l'élément français.

"VOE VICTIS."

Tous ceux qui connaissent le pays savent parfaitement que la population française forme à peu près un tiers, et certainement beaucoup plus qu'un quart de la population locale de la Province. En basant la représentation sur la population, nous aurions donc droit à huit, ou au moins à sept députés sur les vingt-quatre dont se compose l'Assemblée Législative. Mais dans les nouvelles divisions électorales, les paroisses et établissements français ont été tellement morcelés et combinés avec des districts anglais que nous pourrons peut-être à peine élire cinq représentants. Les ministres ont admis en chambre,—après sans doute que le rapport eut été mis devant eux—que sur 9,000 électeurs que contiennent les dernières listes électorales, il y en a 3,000 d'absents. Rien d'étonnant en cela. Dans plusieurs cas, les énumérateurs se contentaient d'aller au Bureau des Terres et de prendre tous les noms entrés dans les livres depuis cinq ou six ans. On sait cependant qu'un nombre considérable d'individus sont venus ici, ont pris des homesteads, qu'ils ont ensuite abandonnés pour aller à la Saskatchewane, ou retourner à Ontario.

De plus, parmi les électeurs indiqués comme résidents, la plupart sont des jeunes gens non mariés. Tandis que chaque électeur français représente en moyenne une famille de cinq à dix personnes.

Il y a plus encore. Dans certaines divisions où les électeurs résidents et de bonne foi sont français, certaines terres ont été divisées en emplacement; des plans ont été préparés, on a inventé des villes sur le papier; des ventes simulés de lots ont été faites à des gens de Winnipeg et d'ailleurs, et on a ainsi réussi à grossir le nombre des électeurs anglais.

Voilà quelques-uns des moyens peu scrupuleux auxquels on a eu recours pour anéantir le parti français.

Il est vrai que nous sommes en minorité. C'est un mal que nous ne pouvons empêcher. Aussi ne prétendons-nous pas,—comme nous n'avons jamais prétendu d'ailleurs—avoir la haute main sur les affaires du pays et dominer nos compatriotes anglais. Mais comme nous avons notre part des charges du pays, nous voudrions aussi avoir notre part de droits. Rien que cela:

Et comme nous sommes en minorité nous croyons que c'est peu généreux et peu honorable de la part de la majorité, de chercher à surfaire encore la proportion en leur faveur, par des petits moyens que nous appellerons indignes. Si nous sommes faibles par le nombre, qu'on nous rencontre donc au moins à armes égales! A-t on peur que les huit députés ou que les sept députés que nous aurions droit d'avoir en chambre, seraient dangereux pour les seize ou les dix-sept députés d'origine anglaise? Ce serait absurde de le croire. Alors pourquoi tant de zèle fanatique pour nous diminuer injustement notre proportion déjà si petite?

Ceux qui sont responsables de la crise actuelle, et qui naturellement doivent avoir honte de leur œuvre, ont beau crier bien fort et faire appel au fanatisme pour s'étourdir, ils n'empêcheront pas que cette page de l'histoire du pays soit une flétrissure pour eux.

LA SITUATION.

La session locale de 1879, commencée sous les plus heureux auspices, s'est terminée par une crise extrêmement funeste à la population française de la Province. Elle n'est encore qu'à son début. Les causes ont été posées: il nous reste maintenant à en voir les tristes effets Cette crise a pris la forme d'une lutte de race, ce qui est toujours regrettable dans une population mixte.

On a déjà vu à Manitoba assez de choses étranges et extraordinaires pour ne plus s'étonner de rien. Cependant le resultat des derniers événements politiques a surpris tout le monde. Ceux mêmes qui en ont été les principaux auteurs étaient loin de s'attendre à un résultat aussi surprenant résultat obtenu par la trahison, l'appel au fanatisme, la lacheté.

M. Norquay qui en plusieurs occasions, en 1877, a fait de si beaux discours pour vanter l'esprit généreux et patriotique de la population française, et l'assurer que les anglais sauraient reconnaitre cette libéralité, et n'attendaient qu'une occasion de montrer leur libéralité à l'égard de leurs concitoyens français; M. Norquay qui disait alors que lui, pour un, combattrait pour le maintien de la langue française, jusqu'à ce que la population parlant cette langue demandât elle même son abolition; M. Norquay vient de s'accrocher au pouvoir en reniant son passé, jetant par dessus tout ses collègues et amis politiques, et en se précipitant dans les bras de ses ennemis de la veille, au cri de: "Abolissons la langue française! "écrasons le parti français!"

Si ce n'est pas là de la trahison, qu'est ce donc?

Mais comment a-t-il pu accomplir ce revirement inattendu? Rien de plus simple. Il a fait appel au fanatisme, et le fanatisme lui a répondu. Tous les francophobes ont trouvé cette volte face admirable au point de vue de leurs sentiments fanatiques. Ils ont pu mépriser leur chef pour son passé, pour sa conduite présente; mais cette trahison là sert leurs idées, favorise leurs aspiration.

Les autres, non dominés par la francophobie, qui ont appuyé le cabinet dans son odieuse attaque contre les droits de la population française l'ont suivi et appuyé, par lâcheté. Ils savaient que son appel au fanatisme trouverait de l'écho dans certains quartiers: et ils ont eu peur de passer pour tièdes ou moins zélés pour les intérêts anglais que leurs confrères mus par le fanatisme. C'est ce qui a engagé ceux-là, et ils sont nombreux, à emboiter le pas derrière les autres. S'ils n'ont pas agi par lâcheté, quel a donc été leur mobile?

Nous savons que le gouvernement et ses partisans en chambre, ses amis en dehors, étaient parfaitement convaincus que le bill pour l'abolition de la langue française dans les impressions officielles, ne deviendraient pas loi, vu qu'il attaque un droit garanti par la constitution. Ils savaient que le Lieutenant Gouverneur le réserverait, ou que, s'il le sanctionnait, il serait certainement désavoué à Ottawa. Pourquoi donc ont-ils introduit ce bill et fait de si sonores discours à son sujet? Parce qu'ils voulaient flatter le fanatisme des uns, et entrainer les autres par crainte d'être taxés de tiédeur.

Ne sont ce pas là des aperçus intéressants de notre crise!

Il y en a bien d'autres.

N'était-il pas curieux, par exemple, de voir les deux journaux quotidien de Winnipeg, le *Free Press* et le *Times*, radicalement opposés en politique, se faisant mutuellement une guerre acharnée, blâmer Norquay un jour, le lendemain l'élever aux nues, mais s'entendre admirablement pour l'appuyer dans sa guerre à l'élément français? Il leur fallait suivre le courant, et ne pas paraitre manquer de zèle.

N'était-il pas souverainement ridicule et odieux à la fois d'entendre en chambre les plus fanatiques, les plus acharnés à nous ostraciser et à nous écraser, protester avec des phrases ronflantes, de leur dévouement et de leur sympathies pour la population française?

"Ne vous défiez pas de nous, "criaient ils; donnez nous votre "confiance: soyez sans crainte; "nous voulons votre bien; nous "vous portons beaucoup d'intérêt: "nous ne voulons pas vous enlever "un seul de vos droits."

Ne trouverait-ont pas vraiment comique, en même temps que criminel, de voir quelqu'un attaquer un passant, le saisir à la gorge et le dévaliser, en l'assurant de ses bons sentiments, et en lui disant que c'est pour son plus grand bien!

Voilà ce dont nous avons été te moins et victimes durant les derniers jours de la session.

Nous en verrons peut-être encore bien d'autres. Ce n'est pas cependant une raison pour nous décourager. Nous avons fait des pertes probablement irréparables, mais nous ne sommes pas encore écrasés. Il nous faudra lutter pour le maintien de nos droits, et nous lutterons Nous sommes habitués à la lutte. Elle multiplie nos forces.

"Le Times" Organe Conservateur!

Le *Courrier de Montréal*, qui a été l'un des premiers journaux de Québec à élever généreusement la voix pour défendre la minorité française de Manitoba dans les derniers événements, publie ce qui suit sur son numéro du 28 juin:

"Le *Times* de Winnipeg, numéro du 20 juin, parlant des débats de la veille dans l'assemblée, ayant trait aux imprimés du service public et au remaniement des collèges electoraux, dit:

"L'Hon. John Norquay, premier, "a prononcé un habile discours à la "Chambre, hier soir, dans lequel il "a clairement indiqué que le contrat des impressions publiques fait "avec le journal le *Free Press* sera "bientôt annulé, et que la publication des statuts refondus se fera "sous contrat par soumissions. Il "exprima pareillement l'espoir que "bientôt la population d'origine "française jouirait d'une représentation équitable."

"Ces remarques paraissent être venues à propos. Espérons que ces promesses seront réalisées au plus tôt, surtout celle qui a trait à la representation."

Nous espérons bien que notre estimable et dévoué confrère ne se laissera pas prendre aux paroles menteuses du *Times*.

Il est bien vrai que le *Times* est un journal fondé à Winnipeg depuis trois mois, à grands frais, par l'influence de certains chefs conservateurs à Ottawa; il est bien vrai que le *Times* s'est constitué en naissant l'organe du parti conservateur, à Manitoba, sans que jamais le parti ici ou ses chefs en aient eu le moindre avis, ou aient été le moins du monde consultés: mais tout s'est borné là.

Nous avions toujours vivement désiré voir s'établir à Manitoba un organe digne, sérieux et respectable du parti conservateur; nous avions, avec tous nos amis, songé à la création d'un journal qui eut été un moyen actif d'union entre tous les membres d'un même parti, et dont la direction et la rédaction eussent fait honneur et au parti et à la Province; le besoin légitime d'une telle entreprise se fesait sentir. Pourquoi faut-il avouer que ce besoin le *Times*, loin de le combler, l'a rendu plus pressant que jamais?

Quelle a été en résumé la carrière du *Times* depuis qu'il existe, c'est-à-dire depuis trois mois?

L'abolition d'un contrat d'impressions publiques,—l'exaltation de M. Norquay et de son *Round Robin* du 29 mai,—l'abolition de l'influence légitime de la population de langue française dans la Législature et le gouvernement,—la proscription de certains chefs du parti français,—la défense en tout et partout du parti anglais qui gouverne le pays depuis six semaines et qui, avec l'aide du *Times*, se prépare à le gouverner encore longtemps à l'exclusion du parti français: tel a été, à part la question du pont de Winnipeg, le programme du *Times* depuis son premier numéro.

Trois mots le caractérisent: égoïsme, fanatisme national, flagornerie du pouvoir.

Or, en quoi le *Times* se trouve-t-il aujourd'hui à avoir avancé les intérêts du parti conservateur?

Le fait est que le parti français répudie toute liaison avec ce journal qui nous l'a lâchement méconnu et trahi pour se confédérer avec le parti *grit* de la Chambre, avec MM. Nixon, Sifton, Biggs, Brown, Ross et Cowan. Au lieu d'unir le parti conservateur, ce journal par son égoïsme cru et son étroit fanatisme national, l'a divisé profondément, sinon irrévocablement.

Et voilà comme quoi le *Times* a avancé les intérêts du parti conservateur à Manitoba.

Il importe donc grandement que nous éclairions nos amis de Québec et d'Ontario sur les faits et gestes de ce journal qui ne se dit conservateur qu'afin de mieux consolider le règne du parti *grit* dans la Province de Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Non, le *Courrier de Montréal* ne doit pas ajouter foi aux paroles hypocrites ni aux promesses menteuses de justice du *Times*: que notre confrère veuille bien se rappeler au contraire que c'est au milieu des mêmes ridicules et odieuses protestations de justice que MM. Brown et Walker introduisaient leurs édits de proscription, et que le *Times* les applaudissait en s'applatissant chaque matin devant Norquay.

Le *Times*, organe du parti conservateur, ne veut pas *pour le moment* de l'introduction des partis canadiens dans la politique locale: savez-vous pourquoi?

Tout simplement parceque l'opposition ne se composerait que de *grits* anglais, et que le parti français étant conservateur s'unirait aussitôt avec une fraction anglaise des membres de la chambre. Périsse le parti plutôt que MM. Sifton, Biggs, Brown, etc!

Ce que veut en pratique le *Times*, organe conservateur, c'est de voir se perpétuer la guerre de races dans notre politique; c'est de maintenir l'union des torys et des grits anglais contre les conservateurs français;—c'est d'écraser le parti français aux cris de vive la justice! Vive la tolérance!

Et, en disant ceci nous n'avançons rien qui ne soit exactement et strictement vrai.

Le *Times* nous citera probablement ses propres paroles pour réfuter ce que nous venons d'avancer: à ses paroles nous opposons ses actes. Qu'importent ses tergiversations lorsque sa conduite est là pour démentir ses protestations de justice, de libéralité et de *fair play?*

Le *Times* est l'inspirateur de M. Norquay: eh! bien que les gens du *Times* mettent à obtenir justice pour la population française de Manitoba la même persistance, le même acharnement, la même violence et les mêmes intrigues qu'ils ont mises à faire rescinder le contrat des impressions, et nous croirons alors à leurs paroles et à leur intégrité politique. M. Norquay, qui a une sainte frayeur des journaux et surtout du *Times*, ne saura pas leur résister longtemps. Ils le savent bien.

Le Gouverneur-General et la langue française.

Voici ce que M. Aimé Gélinas, autrefois de la *Minerve*, écrit dans l'*Opinion Publique*:

"Son Excellence s'est exprimé en français et a parlé comme pas un gouverneur anglais n'avait encore parlé depuis le transfert du Canada à l'Angleterre, sans excepter lord Dufferin. Le marquis semble avoir attendu le moment où il se trouverait dans la ville capitale, toujours français de l'*ancienne* Nouvelle France, pour affirmer comme il l'a fait son admiration presque enthousiaste pour notre race notre histoire, nos institutions, notre passé, nos gloires nationales, pour donner cours à son enthousiasme, et il a témoigné de ses dispositions à notre égard de la façon la plus chaleureuse. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire son discours que nous avons publié et qui a été reproduit par tous les journaux quotidiens.

"Ce discours avait un but manifeste. Le gouverneur-général a voulu éclairer davantage ses gouvernés français sur ses sentiments et sur ceux de la princesse, son Auguste épouse, et détruire peut-être certaines préventions. Ses paroles ont-elles produit tout l'effet qu'on pouvait en attendre?

" Nous savions avant ce jour que Son Excellence tient beaucoup à l'affection des Canadiens-français. Certaines paroles échappées de la bouche du marquis et de celle de la princesse même dans le public, où elles avaient fait plus d'impression que les quelques phrases placées à notre adresse dans les discours faits antérieurement par le nouveau gouverneur-général. Ainsi, la princesse avait elle-même exprimé à quelques-uns de nos hommes publics, dans plusieures occasions, son admiration pour la langue française et son vif désir de la voir fleurir toujours sur ce contient.

" Le marquis avant de commencer la tournée, qu'il fait en ce moment, aurait dit qu'il tenait surtout à être bien reçu par les Canadiens-français. Le discours de Québec contient la confirmation officielle de ces rumeurs, et nous savons à quoi nous en tenir. Citons en passant l'hommage rendu si délicatement à la langue française. Un grand auteur a dit : " Ce qui n'est pas clair n'est pas français." Le marquis de Lorne rappelle que notre langue est considérée comme la plus parfaite parmi toutes les langues modernes, celle qui rend le mieux la pensée humaine. Il parle avec admiration des grands génies qui furent ses meilleurs interprètes, tels que saint Bernard et Bossuet. Ne va-t-il pas jusqu'à mentionner les noms de Du Guesclin et de l'héroïque Pucelle d'Orléans, qui la firent "résonner sur les champs de bataille ? "

" Avec quel tact aussi Son Ex n'a-t-il pas fait comprendre que la reine n'exige pas de nous que nous soyions des Anglais, en rappelant que Sa Majesté ne fait pas de distinction entre ceux de ses sujets de la province de Québec qui sont originaires des Iles Britanniques ou ceux que l'ancienne " France réclame comme soutenant " dans un nouveau monde, l'hon- " neur, le renom, la bravoure et la " fidélité au souverain et au pays " qui distinguèrent leurs ancêtres." Il nous félicite en même temps de chérir et de cultiver nos souvenirs.

" Franchement, pouvions-nous attendre plus d'un gouverneur général Lord Dufferin a-t-il jamais témoigné autant d'attention pour nous ? Et cette réponse pleine de sentiment a été écrite par le marquis lui-même en français. L'obligation de faire de ces discours de circonstance est un des ennuis les plus intolérables du métier de gouverneur, comme de celui de roi ou de président. C'est une littérature toujours la même qu'il faut toujours varier. On est obligé de songer à tout, prendre garde de ne froisser personne et d'être agréable à tout le monde. Lord Dufferin qui avait ses vues et ses projets, consacra une grande parties de ses capacités à l'étude de ces sortes de harangues, qu'il trouva moyen de transformer en documents diplomatiques, et qui, ré-edités complaisamment par la presse du pays et de l'étranger, le servirent plus tard merveilleusement.

" Le marquis de Lorne n'a pas d'Ambassade à viser, et les discours officiels deviennent pour lui une corvée pure et simple découlant de sa charge. L'attention toute spéciale qu'il a donnée à son discours de Québec indique de sa part un but particulier, un dessein arrêté. Il a voulu sortir de la banalité ordinaire du langage de cour pour faire mieux comprendre au peuple Canadien-français ses sentiments et ses dispositions.

A. GELINAS.

Nouvelles Locales.

—De l'eau en masse.

—Depuis hier, chaleur tropicale, et le mercure monte toujours.

—Mgr. Taché a présidé, le 6 juillet courant, à la bénédiction d'une nouvelle Eglise à Terrebonne.

—Le temps des fraises achève ; aux framboises maintenant d'arriver.

—Un bon nombre de traiteurs ont repris le chemin des prairies de l'Ouest.

—Le contrat pour le transport de la malle de Winnipeg a été actroyé a M. Augustin Nolin.

—La distribution des prix a eu lieu mardi au couvent des Sœurs St. Norbert.

—Le nommé McLean, de la Rivière-aux-Gratias, a perdu une bourse contenant $80 entre cette dernière place et Emerson.

—On est à construire une nouvelle ligne télégraphique à l'Est de la Rivière Rouge, le long du chemin de fer.

—Demain soir, séance musicale et dramatique pour clore l'année scolaire au pensionnat des RR. Sœurs de Jésus Marie, Winnipeg.

—Les Révdes. SS. de St. Boniface doivent entrer en retraite demain soir pour jusqu'à dimanche, 20 courant.

—La compagnie d'artillerie de Winnipeg a commencé lundi ses douze jours d'exercice annuel Le camp est sur les bords de l'Assiniboine, près du Fort Osborne.

—Un ballon d'une quarantaine de pieds de diamètre doit être lancé samedi soir au Parc Dufferin, Winnipeg. Un aéronaute expérimenté devra faire une excursion dans les airs.

—L'hôtel tenu par Labine à St. Boniface, près de la station du chemin de fer, sera vendu le 9 Août prochain par autorité de justice sur créance hypothécaire.

—Nous apprenons avec plaisir que l'honorable Juge Betournay est rétabli d'une indisposition qui l'a forcé ces jours derniers à garder la chambre.

—La troupe des troubadours d'Oglesby a donné des représentations pendant trois soirs à Winnipeg la semaine dernière, avec salle peu comble.

—Plusieurs hôtelliers de Winnipeg ont ete mis à l'amende pour avoir vendu de la boisson après l'heure réglementaire, onze heures, et tenu leurs établissements ouverts le dimanche.

—La maison Stobart, Eden & Cie, vient d'ouvrir dans son nouveau magasin, porte voisine de l'ancien, un assortiment complet de hardes faites. Nous en recommandons la visite au public canadien—*réel.*

—Le faussaire Rimer arrêté ici et conduit à Toronto par la route Dawson s'est échappé avant d'arriver à la Baie du Tonnerre, et s'est refugié dans les bois. Il a cependant été repris quelques jours après et est maintenant dans la prison de Toronto.

—Le Conseil de Ville de Winnipeg siége depuis quelque temps trois ou quatre soirs par semaine pour discuter la question du pont sur la Rivière Rouge et le règlement autorisant l'émission de débenture au montant de $200,000, pour la construction de ce pont. Ce règlement doit être soumis prochainement au vote des électeurs.

—Deux personnes se sont noyées dans la Rivière Rouge samedi dernier : un nommé Samuel McIlwaine qui est tombé à l'eau en face de Winnipeg et a été entraîné sous une cage ; et un petit garçon de dix ans, fils de M. Hugh Pritchard de St. Paul, qui est tombé d'un bac traversier, est revenu trois fois à la surface de l'eau, et a ensuite englouti pour ne plus reparaître.

—Le 4 juillet, fête de l'indépendance des Etats-Unis, a été célébré avec éclat à St. Vincent. Le Consul Taylor a fait un discours magnifique dans lequel il a payé un juste tribut l'hommage aux explorateurs français qui ont été les pionniers de la civilisation dans l'Ouest, et ont découvert et donné leurs noms à un grand nombre de villes maintenant importantes.

—Un traiteur nommé Simmons arrivait le 29 mai, à St. Charles avec un petit lot de fourrures et arrêta chez Shore qui tient un hôtel dans cet endroit. Shore le fit boire au point que Simmons en perdit la raison, et lorsqu'il revint à lui, il découvrit que ses fourrures, chevaux, charettes, tout était vendu, et il n'avait rien en retour. Il poursuivit Shore pour 700. Shore plaida compensation et produisit un bill de whisky et autres articles se montant à $554. La cause a été plaidée ces jours derniers devant le juge en chef qui a retranché $411 du compte de Shore, et a donné à Simons pour $631. Il a de plus donné à Shore une leçon dont probablement il se souviendra.

—Hier soir vers huit heures et demie, un canot monté par trois jeunes garçons est venu chavirer sur le câble de la traverse que l'on était à réparer dans le moment. Deux, Patton et J. McGinnis, se cramponèrent aussitôt à l'esquif pendant que le troisième, R. McGinnis, disparaissait sous l'eau. Les hommes d'équipage du traversier se hâtèrent de voler au secours des jeunes imprudents, et l'islandais réussit à repêcher celui qui s'en allait à la dérive. Il revenait à force de rames vers les deux autres, lorsque John McGinnis lâcha l'esquif renversé pour saisir la chaloupe de l'islandais. Il manqua son coup, et engloutit immédiatement. Le troisième garçon fut sauvé.

Le noyé, John Patton, était âgé de 14 ans, et n'était arrivé avec sa famille que depuis le 1 juillet de Leeds, comté de Megantic, Bas-Canada. On conçoit le désespoir de la pauvre mère lorsque le plus jeune lui apporta aux *sheds* l'affreuse nouvelle de la mort de son aîné.

On a les plus grands éloges à faire des efforts tentés par les traversiers pour sauver les trois petits imprudents.

—Emery Lagrandeur, ci-devant de Californie, et établi à la Rivière au Rat depuis ce printemps, s'est fait voler $3225 00 la semaine dernière. Il avait laissé sa maison seule pour aller travaillée sur sa terre, et l'argent était dans une valise fermée à clef Lorsqu'il revint de son ouvrage, il trouva sa porte ouverte, sa valise défoncée, et l'argent disparu. Ses soupçons se portèrent sur trois individus de son voisinage dont la conduite lui avait paru suspecte. Il est venu à Winnipeg, faire sa plainte au bureau de police. Des mandats d'arrestations furent émanés et les constables Joyal et Stone partirent pour la Rivière au Rat, où ils arrêtèrent samedi dernier les individus soupçonnés, Joseph Chouinard, Emery Chouinard et Benjamin Morisette, les amenèrent à Winnipeg et les écrouèrent dans la prison. Les deux constables ont fait les plus minutieuses recherches dans et autour des maisons des inculpés, sans pouvoir découvrir aucune trace de l'argent vole. Les trois prisonniers ont été amenés devant le juge lundi matin, et leur examen préliminaire remis à huit jours.

Les titres honorifiques.

A propos de titres honorifiques nous lisons dans les échos de *l'Opinion Publique* sous la signature de M. Gélinas :

A l'ocasion de la fête de la Reine, le gouverneur-général a conféré l'ordre de chevalerie de Saint-Michel et de Saint-Georges à plusieurs de nos hommes politiques.

Voici les noms des nouveaux chevaliers :

L'honorable M. Tupper (Sir Charles), ministre des chemins de fer ;

L'hon. M. Tilley (Sir Samuel), ministre des finances ;

L'hon M. Campbell (Sir Alexander), maître-général des postes ;

L'hon. M. Cartwright (Sir Richard) ex-ministre des finances ;

Sir Narcisse Belleau, ancien lieutenant-gouverneur de Québec ;

L'hon. M. Howland (Sir William), ancien lieutenant gouverneur d'Ontario.

Le grade conféré à ces messieurs est celui de chevaliers-commandeurs, K. C. M. G., (*Knight commanders Saint-Michel and Saint-George*) C'est le grade le plus élevé de l'ordre après celui de Grand-Croix.

Le nombre des chevaliers Grand-Croix (G. C. M. G.) est limité à quinze. Le prince Alfred et le prince Arthur figurent en tête de cette liste, qui comprend aussi les noms de lord Lisgar et de lord Monck de nos anciens gouverneurs, ceux de lord Russell et de lord Grey, etc.

Parmi les chevaliers commandeurs au nombre d'environ cinquante on remarque Sir A. T. Galt, Sir John Ross, Sir Charles Hastings Doyle, Sir Garnet Wolseley.

Le *motto* de l'ordre est : *Melioris ævi auspicium.* Il a été institué en 1860 En 1868, il fut étendu aux colonies et plus spécialement affecté à récompenser les services rendus par les hommes d'Etat coloniaux.

On croit que l'honorable M Langevin, qui est déjà, comme on le sait compagnon de l'ordre du Bain, sera aussi créé chevalier ou baronnet prochainement.

Sir Narcisse Belleau était déjà chevalier. Il reçut son titre du prince de Galles, en 1860.

Le grade de chevalier commandeur de Saint-Michel et Saint Georges donne rang, dans l'ordre de préséance établi par l'étiquette anglaise après les mêmes dignitaires dans l'ordre de Bain, lesquels suivent eux-mêmes immédiatement les baronnets et avant les fils de ceux ci.

VARIETES.

Mme. Y...qui a des dents si admirables, dit volontiers :

—Si je perdais mes dents, j'en mourrais de chagrin.

C'est pour s'habituer à ce malheur là qu'elle les ôte tous les soirs.

On cause devant un bébé de la triste situation des orphelins.

Le bébé prend un air tout contrit:

—Ah ! oui, fait-il en se mêlant de la conversation, c'est bien dur pour un petit enfant de venir au monde quand son père et sa mère sont morts !

AVIS PUBLIC.

Le soussigné recevra des soumissions à son bureau, jusqu'à midi, lundi, le 14 juillet courant, pour le drainage de la Rivière la Seine et de la Savane dans la Paroisse de St. Andrew.

Les noms de deux cautions devront accompagner chaque soumission.

Le gouvernement ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

S. G. BIGGS,
Ministre des Travaux Publics.

Dépt. des Travaux Publics
Winnipeg, 3 juillet 1879.

Vente en vertu d'une hypotheque DE L'HOTEL ST. LAURENT.

Situé près du dépôt St. Boniface.

En vertu d'une Procuration pour vendre contenue dans une hypothèque en date du 5 Octobre, 1878, laquelle hypothèque sera produite lors de la vente, il sera vendu par encan public à la salle d'encan de Dufour et Cie, coin de la Grande Rue et de la rue Whistle, Winnipeg, SAMEDI, LE 9 AOUT, 1879, A MIDI PRECIS, la propriété suivante savoir :

Tout ce certain lot ou morceau de terres sis et situé dans la paroisse de St. Boniface dans le Comté de Selkirk, du côté sud de l'Avenue Provencher, ayant une chaine de front sur deux chaines de profondeur, étant le lot No 1105 sur le plan de subdivision en lots de ville d'une certaine portion de terrain de la corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St Boniface, situé à l'est de la Rivière la Seine, près du dépot du chemin de fer, avec l'hotel St. Laurent qui y est érigé et les dépendances.

Les termes et conditions de la vente seront indiqués le jour de la vente.

Pour plus amples détails, s'adresser à

J. DUBUC,
Avocat du créancier hypothécaire.

DUFOUR & Cie Encanteurs.

St. Boniface, 7 juillet 1879.

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'à six heures p.m. mercredi, 30 juillet pour l'impression des Statuts Consolidés de la Province de Manitoba.

On peut se procurer les devis à ce bureau le et après le 2 juillet

ALEX. BEGG,
Imprimeur de la Reine.

Bureau de l'Imprimeur de la Reine, bâtisses du Gouvernement, Winnipeg, 30 juin 1879. 3j.4-f.

NOUVELLE Boulangerie Canadienne.

M. J. B. Joyal a le plaisir d'annoncer au public de St. Boniface et de Winnipeg qu'il ouvrira lundi le 14 courant une BOULANGERIE CANADIENNE.

Le public canadien est particulièrement invité à lui donner une part de son patronage, et il garantit devoir servir du bon pain et à aussi bon marché que n'importe qui dans cette branche de commerce.

Le pain sera servis à domicile tous les jours, dimanches exceptés.

M. Joyal tiendra sa boulangerie l'autre coté en attendant que son four soit construit de ce côté-ci.

10 j-1m.

Acte de Faillite 1875 ET SES AMENDEMENTS.

SNYDER & ANDERSON,
Demandeur.

JOSEPH LABINE,
Défendeur.

Il a été émané un Bref de saisie en cette cause

ROBERT STRANG
Syndic officiel.

Winnipeg 9 juillet. 1f

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donne satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg

PROCLAMATION.

Canada—Province de Manitoba.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

L. S.]

JOSEPH CAUCHON,

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg. qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-neuvième jour du mois de Janvier courant et à chacun de nous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-neuvième jour du mois de Janvier auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, en notre Ville de Winnipeg, Samedi, le Premier jour du mois de Févier prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatorzième jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf et de Notre Regne la Quarante-deuxième.

Par ordre,

C. P. BROWN,
Secrétaire-Provincial.

CANADA
PROVINCE DE MANITOBA, } County de Provencher.
Comte de Provencher.

Revision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict, Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Provencher sera tenu à St. Norbert, mercredi, le vingt-unième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la révision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

JOSEPH TURENNE,

Greffiir de la cour de comté pour le comté de Provencher.

Bureau du Greffier,
St. Norbest, 13 Mars, 1879.

BEATTY

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Piano and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. juo

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convainere que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

BEATTY

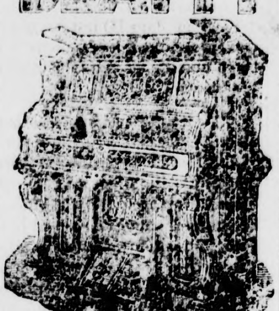

BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Piano and Organs unless you see fit to; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first-class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated Advertiser and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

CANADA.
PROVINCE OF MANITOBA. } County Court of Provencher.
County of

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Provencher shall be held at St. Norbert on the 21st day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

JOSEPH TURENNE,

Clerk of the county court for the county of Provencher.

Clerk Office,
St Norbert, March 13th, 1878.

AVIS.

...es livres de comptes pour l'année dernière seront fermés le 31 Janvier, et je donne avis que tous les comptes dûs à la maison qui ne seront pas régler d'ici au 15 Fevrier seront mis pour collection entre les mains de mon avocat.

Argent, grains, bois et produits de la campagne pris en paiement aux prix du marche.

A. G. B. BANNATYNE,
Winnipeg.

Epargnez votre Argent.

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et apres ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

j-n-s T. L.

BEATTY

BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY.

Beatty's Pianos, grand square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess power, depth, brilliancy and sympathetic delicacy, [illegible] effects, and the only stop action ever invented that cannot be disarranged [illegible]. The bellows capacity is so great that but little [illegible] is required with the feet to [illegible]. Best made and most [illegible]. All solid wood [illegible]. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

ORGANS. BEATTY PIANOS.

The public are particularly cautioned [illegible] being palmed off as genuine Beatty celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, where this detestable trick has been extensively practiced on the reputation I have gained; also beware of anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of purchasers throughout the length and breadth of the land, with full particulars of the great Piano and Organ [illegible]. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guerir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont eté gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites électriques possedées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

AVIS.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA } Cour de Comte de Selkirk
Comté de Selkirk.

Revision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comte pour le comte de Selkirk sera tenu au Palais de Justice à Winnipeg, le huitième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant midi pour la révision de la liste électorale de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour. Toutes les personnes qui, etant electeurs ou croyant avoir le droit de l'être pour la Cité de Winnipeg, demanderont des changements dans la dite liste electorale devront donner au soussigné au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs reclamations conformement à la loi.

EDMUND MARSTON,

Greffier de la cour de comté pour le comté de Selkirk.

Bureau du Greffier,
Winnipeg, 20 Fev., 1879.

CANADA.
Province of Manitoba } County Court of Marquette East
County of Marquette East.

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Marquette East shall be held at St Frs.-Xavier, East, on the sixteenth day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Clerk of the county court for the county of Marquette East.

Clerk Office,
St. Frs.-Xavier, March 13th, 1878.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comte de Marquette Est.
Comte de Marquette Est.

Révision des Listes Electorales en conformite de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comte pour le comte de Marquette Est sera tenu à St. François-Xavier Est, vendredi le seizième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la revision des listes électorales de la division electorale, dans les limites de la juridiction de la cour ; et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes electorales, devront donner au soussigne, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être presentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs temoins et documents afin de faire regler leurs reclamations conformement à la loi.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Greffier de la cour de comte pour le comte de Marquette Est.

Bureau du Greffier,
St François-Xavier, 13 Mars, 1878.